

Liberté Égalité Fraternité

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

ELECTION LEGISLATIVE PARTIELLE DANS LA 6ème CIRCONSCRIPTION DU PAS-DE-CALAIS ET ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES ET COMPLEMENTAIRES

Arras, le 24 février 2021

Par décret du 18 février 2021, les électeurs de la sixième circonscription législative du Pas-de-Calais sont convoqués le dimanche 4 avril 2021 et, en cas de second tour, le dimanche 11 avril 2021, en vue de procéder à l'élection du député de leur circonscription à l'Assemblée nationale.

Par arrêtés préfectoraux, les électeurs des communes d'Andres, Audincthun, Fouquières-Lez-Béthune, Hallines, Lisbourg, et Offrethun sont convoqués le dimanche 4 avril 2021 et, en cas de second tour, le dimanche 11 avril 2021, en vue de procéder au renouvellement de leur conseil municipal ou de le compléter.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Mél: pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr

Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 Tél: 03 21 21 20 05





